



La Manufacture
des roches du futur

www.jpbrazs.com / communiqué du 11.07.2016

AU-DELÀ DU MUR / 1

archéologie industrielle **DES RESTES DE PASSÉS, OBSTINÉMENT, PERSISTENT**

Un travail en cours mené par un artiste accueilli en résidence par la *Manufacture des roches du futur*, remet en cause la notion de « trace archéologique ». Ce qui est considéré par la communauté scientifique comme témoignages fortuits d'activités humaines passées, pourrait être considéré comme des « persistances volontaires » dont la fonction est (pour l'instant) difficile à établir de façon certaine.



La Manufacture des roches du futur accueille régulièrement des artistes en résidence. Cet été, c'est dans une ancienne usine située à Goudargues, dans le Gard, qu'un artiste développe une réflexion sur les « matériaux du bâtiment ».

L'usine (une distillerie créée vers 1910 et restée en activité pendant une cinquantaine d'années) est située à la sortie ouest du village. Elle était constituée de différents bâtiments adossés les uns aux autres, qui ont ensuite servi d'entrepôts à une entreprise commercialisant des matériaux de construction. Certains de ces bâtiments ont été détruits, mais le sol en garde la mémoire, sous la forme de grandes dalles de béton que le végétal peine à conquérir. Quelques matériaux soigneusement empilés sont encore présents : des tuiles, des briques, des parpaings et des éléments de toiture.

La cheminée de l'usine est toujours en place. Elle est visible de loin, incongrue, dans un paysage désormais voué à la viticulture et au tourisme estival.

L'héritière n'a conservé de l'ensemble industriel qu'une maison et quelques dépendances, séparées des entrepôts abandonnés par un haut mur en parpaings. Depuis le jardin ombragé attenant à la maison on peut observer quelques vestiges de l'ancienne usine.

Nous relaterons dans un prochain communiqué les étonnantes conclusions auxquelles l'artiste en résidence à Goudargues est parvenu, à partir de l'observation d'un étrange édicule surmontant le toit de l'ancienne usine.
